



CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

Remises en question des délibérations sur le temps de travail

La CGT et la FSU déterminées à poursuivre leurs consultations exigent une prise en compte de leurs arguments

Depuis l'annonce de la remise en question des délibérations portant dérogation au temps de travail de la filière sanitaire et sociale, des agents archivistes, des agents de sécurité ou exerçant au sein du pôle événementiel, nos organisations syndicales ne désarment pas :

- ▶ Le 6 juillet rencontre avec l'avocate de la CGT de la FSU
- ▶ Le 7 juillet rencontre avec le Secrétaire général de la Préfecture
- ▶ Le 10 juillet présentation du cadre de travail fixé par le Cabinet Sémaphore
- ▶ Le 17 juillet rencontre avec le cabinet conseil mandaté par la CGT et la FSU

Cette rencontre extrêmement complète nous a permis de mettre en exergue les éléments suivants et écrire un courrier au DRH.

- ➡ Absence de communication par notre collectivité du cahier des charges fixé par Sémaphore
- ➡ Absence d'élément quantitatif dans le travail proposé par ce cabinet ; il s'agit en réalité « d'une enquête flash », qui se déroule pendant une période de travail estivale dite en mode dégradé
- ➡ Absence de définition précise de l'objectif visé
- ➡ Absence du nombre de personnels concernés parmi les 18 populations ciblées
- ➡ Manque de visibilité sur le travail effectué autour des tâches de chacun et le delta qui existe entre le travail prescrit et le travail réel
- ➡ Absence d'une cartographie des métiers
- ➡ Absence de communication sur la quantification des taux de pénibilité.

Au regard de ces éléments, nos organisations syndicales ont interpellé Monsieur le DRH qui avait mené tous les débats concernant le temps de travail afin d'avoir une rencontre dans les meilleurs délais. Parallèlement à cela – et au travail qui va néanmoins se faire sur les territoires avec le Cabinet Sémaphore – la CGT et la FSU entament un travail spécifique avec un autre cabinet afin d'apporter les éléments de complétude à Monsieur le Préfet début septembre.

Nous avons prévu une rencontre métier par métier avec nos intervenants le jeudi 31 août 2023.

Le mardi 5 septembre 2023 tous les personnels concernés par une délibération annulée sont conviés à l'Assemblée Générale qui se déroulera de 14h à 17h à l'Hôtel du Département salle à 1123 C

3 heures d'information syndicale auront été déposées à cet effet.

Déterminés, ensemble et solidaires les uns des autres dans une stratégie concertée et offensive, la CGT et la FSU avec vous, entendent tout mettre en œuvre pour aboutir et obtenir une juste et définitive reconnaissance de notre pénibilité.